



TRANSMIS LE 8/10/2024
REÇU LE 8/10/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 9/10/2024
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LF 9/10/2024

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°02

**OBJET : ASSEMBLÉES – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES - ADOPTION DE L'ENSEMBLE DES TABLEAUX
RELATIFS AUX ORGANISMES DIVERS.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE: Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Secrétariat Général

Question n°02 du CM du 03/10/2024 – P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°02

OBJET : ASSEMBLÉES – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES - ADOPTION DE L'ENSEMBLE DES TABLEAUX RELATIFS AUX ORGANISMES DIVERS.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-33,

VU la délibération n°2 du 23 novembre 2023 relative à la modification des représentants de la commune dans les conseils d'écoles,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le représentant de la commune dans certains conseils d'écoles, et plus précisément pour l'école maternelle Jules Ferry et pour l'Élémentaire de la Source,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'adopter dans un même acte l'ensemble des tableaux des représentants de la commune au sein des Organismes divers, en précisant qu'aucune modification n'a été apportée à leur composition, en dehors des conseils d'écoles,

CONSIDÉRANT les tableaux, annexés à la présente délibération,

APRES l'avis de la Commission Ressources et Développement en date du 19 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : ADOPTE le tableau relatif aux représentants de la commune au sein des Conseils d'écoles, et celui des autres organismes divers, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Caractère Exécutif
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Yves Alain Lebrugghe
Le 9 octobre 2024



Acte à classer

DEL3102024Q2

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-08T14-46-49.00 (MI256045407)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241003-DEL3102024Q2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES - ADOPTION DE L'ENSEMBLE
DES TABLEAUX RELATIFS AUX ORGANISMES DIVERS.

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [02 - ASS - conseils d'écoles et
Organismes.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[02 - PJ ASS - Org
extérieurs.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/10/24 à 14:46

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 08/10/24 à 14:46

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 08/10/24 à 14:52

